

Avis de constitution

SOCIETE « API DISTRIBUTION » en abrégé « APIDIS »

Siège Bingerville, FEH KESSE, Rosiers Programme

"La Rose des Vallées" Lot n°33, Ilot n°5, Lot 33, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/09/2025 , et enregistrés au CEPICI le 17/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « API DISTRIBUTION » en abrégé «

APIDIS »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et en tout pays:

- L'achat, l'importation et la vente en gros, demi gros et en détail de tous types de biens et de marchandises;

- L'achat, l'importation et la vente en gros, demi gros et en détail de matériels et équipements ;

- L'achat, l'importation et la vente en gros, demi gros et en détail de produits et denrées alimentaires et non alimentaires ;

- La distribution et la revente de tous types de biens et marchandises;

- Le commerce de tous types de biens et marchandises;

- La représentation de toutes sociétés et entreprises se livrant aux activités ci-dessus visées .

Et pour la réalisation de l'objet social:

L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

La prise de participation dans toute société existante ou à créer.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Bingerville, FEH KESSE, Rosiers Programme "La Rose des Vallées" Lot n°33, Ilot n°5, Lot 33, Ilot 5

Dirigeant(s) M LOUKOU DONANTCHAT DURAND ARISTIDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10605 du 16/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°63735/GTCA/RC/2025 du 16/10/2025

